

FRANÇOIS WALTER

De la ville fermée à la ville ouverte Pratiques et images urbaines dans l'espace helvétique (1750-1850)

«Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et fermées par une clôture commune.» C'est la définition principale que donne du mot ville un dictionnaire usuel publié à Genève en 1838. Les lexicographes, on le sait, sont toujours en retard par rapport à l'usage opératoire qu'une époque se forge d'un concept. Ce dictionnaire reproduit une définition constamment rabâchée, de Furetière à l'*Encyclopédie*. L'édition d'Yverdon, publiée en 1775, ne fait pas exception à la règle en répétant la formule statique : «Enceinte fermée de murailles qui renferme plusieurs quartiers, des rues, des places publiques et d'autres édifices.» L'archaïsme paraît singulier en un siècle multipli-cateur d'«expériences de la liberté», pour reprendre l'expression de Jean Starobinski; liberté qui pourrait être aussi celle de la croissance urbaine, une fois la ville débarrassée des contraintes physiques du cor-set de remparts qui l'opprime. On songe à la débauche d'espace que supposent la «Métropolitée» d'Alexandre Le Maître déjà à la fin du XVII^e siècle ou, quelques décennies plus tard, les anticipations anti-baroques de l'abbé Marc-Antoine Laugier sur l'embellissement des villes. A penser places monumentales et espaces ouverts, à réaliser les unes et à esquisser les autres, les âges classique et baroque dissocient donc les mots (ceux que définissent les dictionnaires) et les choses (la réalité urbaine). Or, la ville échappe apparemment à la mise en ordre du savoir dont a parlé Michel Foucault, puisqu'elle suggère d'autres contenus que ce qu'elle représente. Ce sont précisément ces décalages, empêchant la substitution parfaite de la chose et de ce qui la nomme, qui conduiront notre lecture des pratiques urbaines dans l'espace helvétique.

Quand il s'agit de villes, l'historien dispose de l'immense avantage de pouvoir mesurer les écarts entre discours et réalité. Le visage

de pierre restitue les divers étages du palimpseste urbain. Mais il faut bien constater, qu'au XVIII^e siècle encore, la Suisse connaît exclusivement ce que Le Roy Ladurie appelle un «urbanisme frôleur». Il n'est pas question d'éventrer les tissus urbains et les agrandissements planifiés sont inexistantes. Si Zurich vit, dès la mi-XVII^e siècle, une certaine effervescence architecturale, elle le doit à la perspicacité des ingénieurs qui planifièrent à la fin de la guerre de Trente Ans la réalisation des nouvelles fortifications. Celles-ci englobent une vaste surface de terrain où s'édifiera un quartier baroque avec des rues larges et pavées, des hôtels particuliers imposants et une place centrale en losange. Ailleurs en Suisse, on chercherait en vain d'autres réalisations que ponctuelles. Elles correspondent sans doute au nouveau goût classique, privilégiant la symétrie et la géométrie; en un mot, la rectitude comme norme de l'esthétique urbaine. Ceci condamne à terme ce que l'on définissait comme l'organisation anarchique des venelles médiévales.

Au XVIII^e siècle, la démitarisation des grandes villes de France est déjà bien avancée. La démolition des murailles est le signe d'une mutation de mentalité autant que de forme, celle du passage d'une ville close à une ville ouverte capable de s'étaler dans l'espace. Preuve matérielle de la désuétude des définitions statiques de l'espace urbain, l'abattement des murailles n'est pourtant pas à l'ordre du jour dans les Ligues suisses. Ce que Jean de La Chapelle, secrétaire de l'ambassadeur de France, écrivait en 1706 demeure d'actualité tout au long du siècle: «Les maisons particulières, les édifices publics, les villes ne changent non plus de forme que les montagnes qui environnent la Suisse.»¹ Cette dernière est donc en retard, et l'on peut suivre le ministre des Arts et des Sciences de la République helvétique, Ph.-A. Stapfer, quand il affirme en 1798: «L'architecture est à plusieurs égards l'échelle de la civilisation d'un pays.» Or, «du temps de l'ancien régime de la Suisse, les vues et les moyens des gouvernants des cantons furent trop bornés pour qu'ils eussent pu établir une architecture ou aucun autre des beaux-arts et procurer à leurs Etats des avantages qui en résultent»². Le Corps helvétique appartient à une aire de démantèlement tardif, celle de l'Europe centrale, et repousse la rupture tant physique que symbolique que des ceintures fortifiées à la première moitié du XIX^e siècle. Autrement dit, l'hypothèse d'un fonctionnement prolongé du schéma de la ville fermée est essentielle dans une analyse de l'image que les Confédérés se font de la ville à la fin de l'Ancien Régime.

Un territoire peu propice à l'éclosion urbaine

Lorsqu'on sait que l'âge baroque a été une époque florissante pour la planification urbaine formalisée, on doit se demander comment les Suisses ont réagi à l'idée même de ville nouvelle. En effet, les villes idéales imaginées en Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles sont des villes ouvertes. Que leur plan soit à base hippodamique rappelle combien l'inspiration des modèles antiques et renaissants prévaut encore. Le rôle primordial accordé aux places monumentales, aux portes d'entrée triomphales, aux grandes pénétrantes et à la statue équestre renforce cette impression. Or, il n'y a qu'une seule tentative de créer une ville sur territoire helvétique, qui plus est, tardive. En mars 1798, le Directoire de la République helvétique avise la municipalité de la ville d'Aarau qu'elle a été choisie comme siège provisoire du nouveau gouvernement. On avait désigné Lucerne, mais comme la révolution s'y opère sans grand enthousiasme, le général français Brune, échaudé par les dispositions des Lucernois, se résigne à installer les conseils au bord de l'Aar. Jean-Daniel Osterrieth, un architecte originaire de Strasbourg mais résidant à Berne, dessine un plan d'agrandissement daté du 26 avril 1798. Promue au rang de capitale nationale, la petite ville (2300 habitants), anciennement sujette de Berne, aurait dû accueillir les bâtiments administratifs de l'Etat centralisé, les résidences des fonctionnaires, un arsenal et une caserne. Osterrieth conçoit l'adaptation aux nouvelles fonctions de manière très banale, en juxtaposant à la ville ancienne une structure symétrique. Une place quadrangulaire regroupe les bâtiments officiels, un théâtre et une église catholique. Les travaux commencés en mai 1798 n'eurent guère le temps d'avancer puisqu'en octobre la capitale fut transférée à Lucerne, sans égard pour les efforts financiers consentis par la municipalité d'Aarau. Cette dernière écrivait en septembre 1798: «Jamais nous n'oublierons le bonheur que nous avons eu de vous posséder environ six mois et d'être témoins des efforts constants que vous faites pour fonder par des lois sages le bonheur de l'Helvétie.»³ Poursuivi durant les deux premières décennies du XIX^e siècle, le «beau rêve» de 1798 ne laissera qu'une quinzaine de maisons et un nouveau quartier, le Laurentenvorstadt.

La création urbaine est liée aux structures absolutistes du pouvoir. Malgré leurs velléités aristocratiques, les républiques suisses

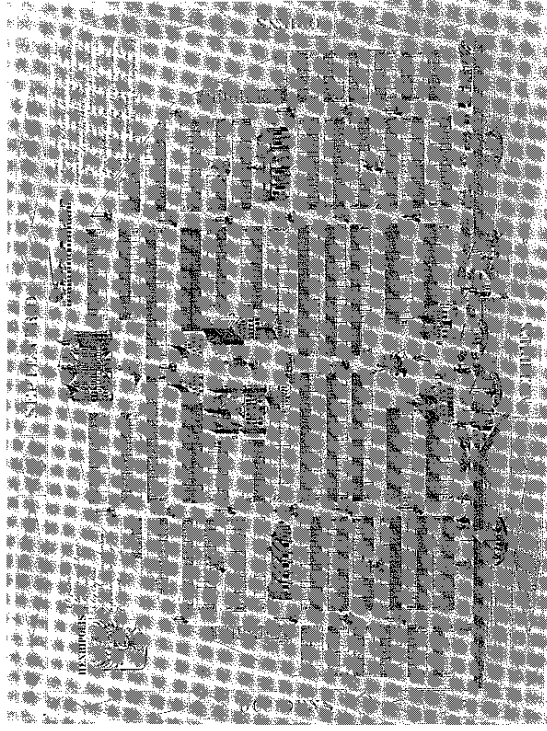
n'ont guère pratiqué la politique de prestige pas plus qu'elles n'ont eu les moyens ni le besoin d'une grande politique territoriale. A défaut d'urbanisme monumental dans les cantons eux-mêmes, c'est donc sur les marges du Corps helvétique, dans les pays alliés des Suisses, que des projets non dépourvus d'intérêt ont vu le jour. Nous évoquerons rapidement Henripolis et Arlesheim, avant de nous arrêter plus longuement sur les différents projets moins connus de Versoix, et de faire mention de Carouge dont la réalisation a suscité maintes études récentes.

Le cas d'Henripolis (1625) se rattache à la vieille tradition moyenneuse des «bonnes villes» par la «Charte» de franchises qui lui est octroyée. Mais il incarne aussi formellement le modèle hippodamique de l'échiquier et fonctionnellement un type de ville décalé par rapport au modèle stratégique dominant. Ambivalence qui assigne au XVII^e siècle une modernité à laquelle les créations françaises de l'époque (places fortes et ports militaires) sont étrangères. Henri II, duc de Longueville et comte de Neuchâtel, signe à Dieppe en juin 1625 la charte de la ville nouvelle⁴. En bordure du lac subjurassien, le souverain octroie le terrain nécessaire à la fondation avec privilège «de faire du fond ce que bon leur semblera tant en édifices, maisons, jardins, vergers, défenses, fossés, fortifications». Le schéma est certes traditionnel avec des clauses usuelles à ce type de document, accordant une autonomie considérable aux bourgeois bénéficiaires. Mais la Charte recèle aussi quelques traits novateurs: catholiques et réformés pourront exercer librement leur religion. De plus, la nouvelle communauté urbaine est pensée en vue du «négoce, trafic, manufacture et commerce»; l'éventualité de son agrandissement est évoquée, ce qui en fait une ville ouverte à la croissance économique.

Suite à cette publication, les marchands suisses alémaniques, néerlandais et belges, promoteurs du projet et négociateurs de la charte, vont diffuser des imprimés en français, en allemand et en italien avec un sens aigu de la publicité. Ils forcent le trait mais surtout inscrivent celle qu'on a baptisée «Henripolis», en l'honneur du comte, dans une perspective territoriale. Sis entre Thièle et Saint-Blaise au bord du lac de Neuchâtel, le futur port permettra aux bateaux de descendre «sans discontinuation... dedans la mer Océane et dans la mer Méditerranée, excepté d'une journée, qu'il y a d'interruption entre le dict lac et celui de Genève»⁵. Et le libellé d'insister sur la situation qui met la ville à «six journées de Milan, à quatre de Lyon, de Nancy et Chambéry, à trois de Zurich et Dijon, à deux de Bâle et de Genève, à une journée et demie de Besançon,

Montbéliard et Porrentruy, à une journée de Berne, Fribourg, Soleure et Pontarlier, et se trouve au milieu d'entre l'Italie et les Pays-Bas». Approche très sommaire sans doute du circuit économique à l'aspect dimensionnel duquel les économistes des XVII^e et XVIII^e siècles s'attachent avec précédection pour en proposer la formalisation théorique. Echos mercantilistes néanmoins dont témoignent le soutien étatique à l'entreprise ainsi que la polarisation avouée du projet. Henripolis, au cœur de l'Europe, doit attirer les flux d'hommes, de marchandises et de capitaux et exporter ses produits vers le reste du monde. Le descriptif mentionne les ressources en eau nécessaires à l'industrie textile sans oublier les richesses minérales: or, mercure, bitume, fer, houille, etc. Le plat-pays fournit en abondance vins, fruits, bétail, poissons, laitages et chevaux, mais aussi bois et matériaux de construction.

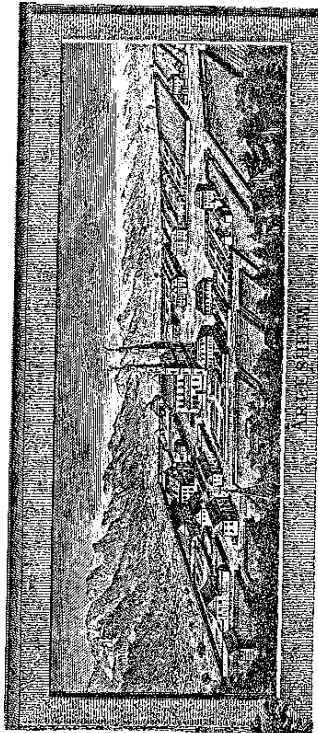
Du point de vue formel, le plan d'Henripolis ne présente guère d'originalité. Polygone tronqué de quatorze faces, la ville n'a pas du tout la structure de la ville-forteresse dont les exemples italiens et hollandais auraient pu inspirer nos marchands-promoteurs. D'abord l'appareil fortifié semble inexistant, ce qui paraît singulier à l'épo-



Henripolis (d'après un descriptif publié à Lyon en 1626).

que, mais fallait-il effrayer les candidats bourgeois à la perspective des frais énormes que la militarisation aurait pu coûter à la communauté? L'hypothèse se vérifie quand on examine de plus près l'occupation de l'espace. Il est, en effet, quadrillé par un réseau de rues tout au long desquelles on a délimité des lots eux-mêmes subdivisés en parcelles. Le traitement du carroyage ne laisse pas de doute quant à l'emprise du schéma de ville fermée qui fait partie de l'outillage mental. Le détail relève, quant à lui, de la pure fantaisie. Un port de commerce avec des esquisses de mûles, un palais Renaissance, deux églises et des bâtiments publics, ainsi qu'une pléthore de fontaines (une trentaine) dont les plus monumentales ornent les nombreuses places de la ville. L'abondance de l'eau, par définition bien rare à ne pas gaspiller, est signe de luxe, donc de richesse présumée de la cité future. Tout cela n'eût en définitive de l'existence que sur le papier. Rapidement discréditée, boudée par les investisseurs, l'entreprise ne survécut pas aux intrigues de cour et aux menées des bourgeois de Neuchâtel soucieux de voir s'élever une ville rivale. A un projet dont l'aspect fonctionnel et territorial d'inspiration mercantiliste étouffe, ses adversaires opposent d'ailleurs des arguments traditionnels: la réserve des Etats voisins (Berne en particulier) à la perspective d'une ville fortifiée, la crainte d'un afflux de population étrangère et de la corruption des mœurs.

Toujours au XVII^e siècle, l'édification d'une ville-résidence fut esquissée dans la principauté de l'évêque de Bâle, lui aussi allié des cantons. Le chapitre de l'évêché fut contraint de quitter Fribourg-en-Brisgau pour venir s'établir sur le territoire du prince-évêque. On choisit la localité d'Arlesheim et les chanoines y arrivèrent fin 1678, après qu'on eut pris soin, disent les documents, d'expulser



Arlesheim au XVIII^e siècle (Berne, Landesbibliothek).

tous les juifs établis dans ce lieu. Sans qu'un véritable plan de ville ait été projeté, plusieurs constructions sont réalisées pour la commodité des nouveaux pensionnaires: une église qui servira de cathédrale au diocèse de Bâle jusqu'en 1828 ainsi qu'une série de maisons cosues. L'ensemble restera de taille modeste et n'aura jamais l'allure d'une véritable ville.

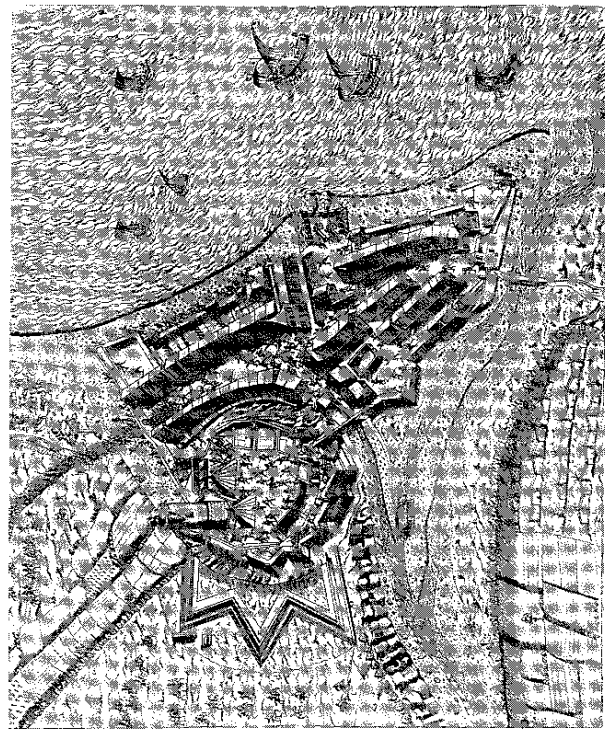
Versoix I, un exemple avorté de ville-forteresse

L'éventualité de la promotion de Versoix au rang de ville est évoquée à plusieurs reprises. Trois tentatives donnèrent lieu à des projets précis: Versoix I en 1705-1707; Versoix II en 1767-1770 et Versoix III en 1773-1777.

Avec le traité de Lausanne du 30 octobre 1564, le duc de Savoie renonce au Pays de Vaud tout en récupérant le Pays de Gex et le Chablais. Le document contient, en outre, une disposition (l'article 15) par laquelle les deux puissances signataires, Berne et la Savoie, s'engagent à ne pas édifier de fortifications sur leurs frontières respectives. Dans leur politique traditionnelle de sécurité, les Suisses se sont toujours montrés très susceptibles quant à la question des places-fortes et l'on sait le rôle fondamental qu'elles détenaient dans la stratégie de défense des Etats monarchiques.

Genève, on s'en doute, était particulièrement attentive au destin du plat-pays voisin et aux menaces que constitueraient des points d'appui fortifiés à ses frontières. Ainsi, rien d'étonnant à ce que les Genevois saisissent, en 1589, l'occasion d'incendier les défenses lacustres de la position savoyarde. La situation géo-politique se complique néanmoins quand, au traité de Lyon (1601), Henri IV acquiert aux dépens du duc de Savoie, le Pays de Gex, le Bugey et la Bresse. Par l'accès au lac Léman, la France tient sous sa surveillance la cité de Calvin et Versoix devient la clé du dispositif. Le cardinal de Richelieu ne manqua point de songer à exploiter cette situation pour faire pression à la fois sur Berne et sur Genève. Cependant, au XVII^e siècle, ce sont les tracasseries commerciales qui inquiètent surtout les Genevois. L'exemption du péage maintenu par le roi est un objet permanent de sollicitations alors que déjà les velléités de renforcer les défenses locales éveillent les soupçons des Bernois.

L'idée de ville-forte refait surface à plusieurs reprises durant la première moitié du XVIII^e siècle. La situation de Versoix est mise en parallèle avec celle de Huningue, dont les travaux de défense



Prise du fort de Versoix en 1589 (Genève, BPL), gravure contemporaine de l'événement par Michel Benart.

menacent Bâle et indisposent les Suisses. Sous Louis XIV, l'avantage stratégique de Versoix provoque brusquement un regain d'intérêt. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, la Savoie est occupée par la France de 1690 à 1697. Les armées françaises y guerroyent à nouveau lors de la succession d'Espagne, de 1703 à 1713. Les répercussions de ces événements en Suisse ont déjà été analysées par les historiens sur la base des archives genevoises et bernoises. La consultation des archives du Ministère de la guerre à Paris apporte quelques nuances à l'histoire de Versoix, tout en ramenant les inquiétudes bernoises à de plus justes proportions ⁶.

Dès 1705, il est question d'y mettre une garnison pour contrôler les incursions séditeuses de ceux qu'on qualifie alors de « rebelles » : des camisards réfugiés en Suisse que les sources administratives amalgament avec les « partisans » de la Savoie et les troupes de « brigands » écumeurs de routes profitant des désordres de la guerre. On lève une compagnie de milice (100 hommes) en Pays de Gex. Sa mis-

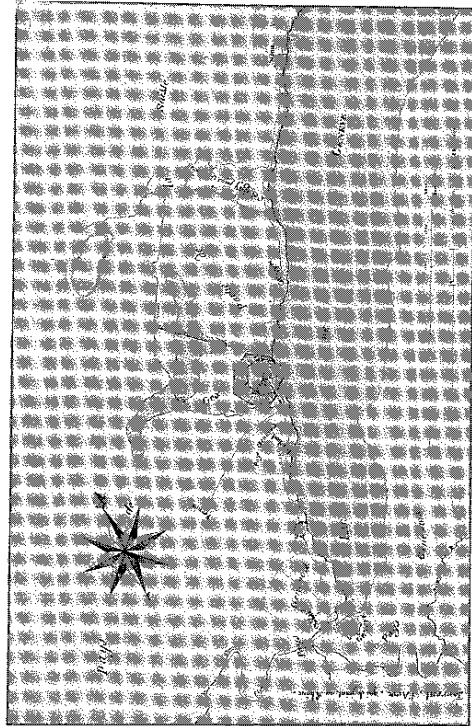
sion théorique est d'empêcher toute action militaire à partir du territoire bernois, ceci avant l'arrivée des troupes régulières. A plusieurs reprises, les courriers, messageries royales et transports de fonds vers l'Italie sont attaqués. Les autorités bernoises font montre de bonne volonté en renforçant les patrouilles pour impressionner les « vagabonds et autres errants », alors que le résident de France à Genève, La Closure, prône la fortification de Versoix. Au printemps 1706, les responsables militaires français envisagent de renforcer conjointement la place de Versoix et le château de Bellevue (sur la rive sarde occupée) pour verrouiller le lac : à vrai dire, de simples palissades destinées à protéger les bateaux chargés de la police du lac. Il semble que le dispositif atteigne son maximum d'efficacité à l'été 1706, grâce à Le Guerchois, colonel du régiment de la marine, brigadier général et commandant des troupes en Chablais et sur le lac. Le renforcement de la présence militaire en Savoie permet de renvoyer les miliciens à leurs récoltes et de les relayer par un détachement de grenadiers du régiment des galères. Le courrier est escorté jusqu'en Valais. Voilà qui préoccupe naturellement les Bernois, lesquels à deux reprises, en 1706 et 1707, vont entreprendre des démarches diplomatiques auprès de la représentation française à Soleure. Elles aboutiront à l'interruption des travaux.

L'ampleur des réactions bernoises s'explique aisément par le précédent de Huningue. Fortifiée par Vauban en 1680, cette place forte suscita maintes inquiétudes du côté confédéré. Mais la duplicité française ne doit pas être mésestimée non plus. Aux demandes d'explications des baillis vaudois, le commandant de Versoix répond évasivement et explique par la suite au Ministère qu'il « déguise l'action pour éviter toutes discussions... avec Messieurs de Berne ». Les informations circulent mal entre le Ministère de la guerre et celui des affaires étrangères. Les Bernois paraissent mieux renseignés par leurs agents secrets que l'ambassadeur de France par Versailles. Au-delà du fait divers, le statut de la neutralité helvétique est en cause à un moment où l'inclusion de Genève d'une part, de la Savoie d'autre part, dans le dispositif de défense avancée que jouent les territoires neutralisés (*Vormauerssystem*) est à l'ordre du jour. Les intérêts économiques sont également présents. Pour La Closure en particulier, la neutralité va de pair avec la liberté de commerce. Or, Genève et les Bernois sont accusés d'en faire peu de cas en tolérant les agissements de brigands à partir de leurs territoires respectifs. Enfin, l'affaire révèle si besoin était le rôle capital de Genève comme place financière. Plaqué tournante des remises de fonds pour les

armées françaises en Italie, elle doit être ménagée par le roi. L'empereur, de son côté, se plaint de la partialité des magistrats de la cité marchande et joue sur le registre des représailles commerciales. Les alliés mettent ainsi en péril les manufactures genevoises et espèrent des réactions populaires contre les classes dirigeantes au pouvoir. Les composantes multiples de la crise des années 1760-1770 sont donc déjà en place dans l'épisode du début du siècle.

Versoir II, dernière ville close d'Europe occidentale

L'opportunité de fortifier Versoir, réactivée dans les années 1730, est étroitement liée à l'histoire politique genevoise. On sait comment à trois reprises au XVIII^e siècle, en 1738, 1766 et 1782, des troubles entraînent la « médiation » de Berne, Zurich et de la France. Pour faire pression sur le gouvernement genevois, la monarchie décréta, fin 1765, une interdiction de commerce. Le ministre des affaires étrangères de Louis XV, Etienne-François duc de Choiseul, semble avoir saisi l'occasion de la crise pour frapper un grand

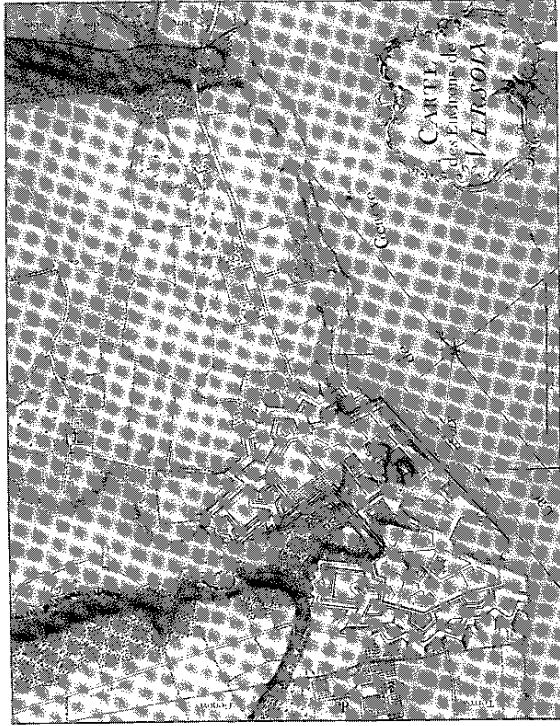


Projet de ville à Versoir. Plan de situation contemporain du projet (*Genève, BPU, 38 M 40, sans date*).

coup au détriment de Genève, prolonger la route de Lyon en contournant le territoire de la Seigneurie, développer une ville et créer un port à Versoir (1767). Outre les dissensions au sein de la classe dirigeante genevoise, les prétentions des non-bourgeois (les « natifs », nés à Genève, dépourvus de droits politiques mais aspirant à partager ceux des bourgeois) auraient pu contribuer au succès du projet. Suite aux événements de février 1770, un certain nombre de « natifs » quittèrent Genève pour se réfugier en Pays de Gex. Voltaire, qui dès 1768 avait manifesté de l'intérêt pour les projets du duc de Choiseul, mit toute son énergie à encourager l'établissement des émigrés. Combien furent-ils à fuir Genève? Quelques centaines répètent les historiens de Genève, plus de sept cents craignent les magistrats de la République attentifs aux conséquences économiques de cet exode, à juste titre puisque les artisans de la Fabrique composent une bonne partie du groupe⁷. Voltaire lui-même parle d'une soixantaine de familles, puis d'une cinquantaine, ensuite de soixante personnes, la plupart établies provisoirement à Ferney⁸. Encore faut-il tenir compte des retours à Genève, de la dispersion des colons dans la région et de la fantaisie du philosophe dont l'intérêt évident est de grossir l'ampleur du mouvement et d'embellir la situation. Quant à Versoir elle-même, la « Nouvelle Choiseul », elle accueille selon Voltaire une vingtaine de familles genevoises, en réalité pas plus d'une dizaine, dans les conditions précaires de logement d'une ville au périmètre tracé mais qui n'a encore d'autres maisons que celles déjà existantes. Ceci dit, il n'est pas utile de reprendre par le détail l'histoire diplomatique et politique de Versoir dont les avatars multiples sont bien connus. Ont été partiellement publiés les documents qui dès juillet 1767 font part des doléances genevoises à Choiseul, lequel répond de manière rassurante. En 1768, Genève s'adresse à Berne en expliquant non sans une certaine obséquiosité les maux qui découleraient de la construction de Versoir: « de malheur de sortir de la Ligue des Suisses et d'en être en quelque manière séquestrés (...) la grande perte qui en résulterait pour nos finances déjà si modiques (...) les difficultés et les désavantages sans nombre qu'essuierait tout notre commerce dans la plupart de ses branches ». Texte qui confirme les premières informations arrivées à Berne à l'été 1767: les fondements de Versoir seraient d'ordre économique avec un projet des fermiers généraux de détourner du passage obligé par Genève tout le trafic entre la Suisse et la Méditerranée. Alarmée, la République de Berne dépêche des chargés de mission à Soleure et adresse des mémoires à Versailles pour rappeler la validité des traités qui ont

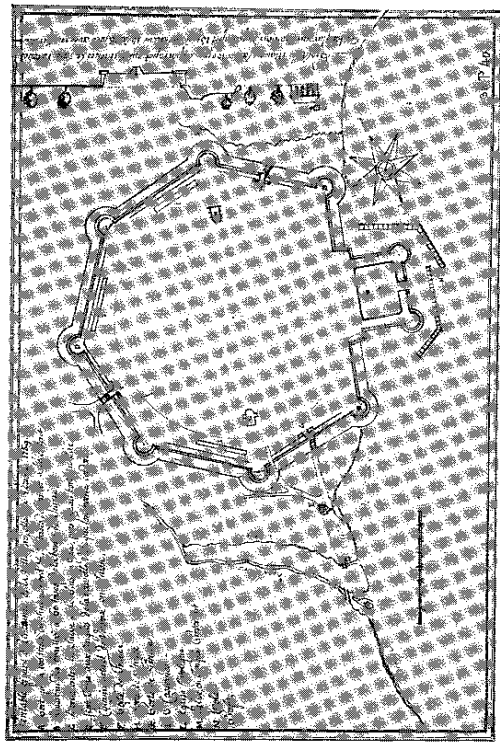
assuré « 167 ans de tranquillité ». Berne se réfère à Louis XIV, bel homme posthume, mais les Suisses n'ont-ils pas toujours été des alliés prévenants même dans la pire adversité ? « Dans le cours d'un long règne, ce roi qui éleva un triple rempart de fermeté autour de sa frontière ne pensa jamais à ordonner le moindre retranchement sur la frontière de Versoix et du Pays de Vaud ; il observa religieusement les termes des traités ; il n'échappa pas à sa sagesse que des voisins pénétrés d'amour et de vénération rendent les places fortes superflues. »⁹ Au fond, c'est d'un débat sur la forme et la fonction de la ville nouvelle dont il s'agit.

La grande question pour les historiens du XIX^e siècle a été de juger de la fiabilité des réponses royales — toutes apaisantes et respectueuses des traités interdisant les fortifications — et donc de mesurer jusqu'à quel point les préoccupations de Genève et de ses alliés étaient fondées. Or, le mériculeux E. Blösch s'avouait embarrassé par l'absence d'une suite cohérente de plans de la ville projetée qui auraient pu rendre compte d'une éventuelle évolution de conception des ingénieurs français. Très récemment, B. Fortier et B. Vayssière — selon ces auteurs « tous les plans... nous sont intégralement parvenus » — ont développé l'hypothèse de l'exemplarité de Versoix dans le passage de la ville fermée à la ville ouverte¹⁰. D'abord conçue comme ville-garnison, Versoix aurait été transformée par Choiseul en « ville qui n'est donc pas une ville », en « ville faite pour ruiner une autre ville ». Nouvelles fonctions urbaines commerciales auxquelles correspondrait une autre forme urbaine ouverte. Ce rôle capital, que Versoix partagerait avec quelques autres villes (Cherbourg, Le Creusot notamment), mérite que l'on se penche sérieusement sur l'hypothèse. Laissons peut-être la question fort débattue de la paternité du projet. Voltaire ou Choiseul ? Fortifier Versoix était — on l'a vu — une idée ancienne, reprise par le Ministère soucieux de garantir les frontières du royaume. L'énergie du patriarche de Ferney et la volonté politique du duc expliquent bien entendu largement la concrétisation de la nouvelle Versoix même si le débailage complaisant de Voltaire contraste avec le silence de Choiseul dans ses *Mémoires*, ce qui rend délicate la pondération exacte de l'engagement du ministre qui cumule deux portefeuilles : secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dès 1758 et à la guerre dès 1761. Or, les fonds investis dans l'affaire ont été débloqués par la caisse des fortifications du Ministère de la guerre. Dès l'origine, il s'est agi très certainement d'une volonté d'édifier un port de commerce fortifié, donc un type de ville connu, qui fait penser au Havre ou à Brest, bien que la marine de guerre reste ici symbolique.



Versoix. Variante du plan Bourcet 1767 (Collections du Ministère de la Défense, S.H.A.T. Vincennes).

A l'été 1767, Pierre-Joseph Bourcet, lieutenant général et directeur général des fortifications de France, vient sur le terrain proposer plusieurs variantes¹¹. Le projet initial occupe l'embouchure de la Versoix et se greffe sur le noyau urbain existant à proximité de la frontière avec Genève. La rivière est utilisée pour alimenter deux bassins, le tout dûment bastionné. Mais Bourcet attire l'attention sur les conditions techniques de l'entreprise, à cause de la topographie tourmentée qui susciterait maintes difficultés à distribuer le « plan d'une ville de commerce située sur la rivière et à la fermer d'une enceinte ». Un projet ultérieur déplace le port vers la frontière avec la Suisse, soit à un emplacement stratégiquement plus propice. « L'enceinte projetée n'est point bastionnée et n'a que des tours à ses angles pour éviter les obstacles que la politique pourrait opposer à ce que cette enceinte fût plus régulièrement fortifiée, mais en occupant par quelques ouvrages en terre, qui pourraient être exécutés en peu de jours, les points dominants (...), on sera assez à l'abri de l'insulte pour donner le temps d'y faire arriver des secours en cas de besoin. »



Versoix. Plan de l'enceinte en 1769. L'une des nombreuses variantes du tracé définitif (*Genève, BPU, 38 P 40*).

La nouvelle Versoix est toujours pensée à la fois comme port de commerce et comme ville fortifiée, conformément à la définition usuelle de la ville fermée, même si l'enceinte se borne à un fossé et à un terre-plein pour les raisons diplomatiques évoquées plus haut. Versoix est bel et bien la dernière ville close d'Europe occidentale. Genève ne s'y trompe pas. Suite aux assurances françaises, un mémoire de mars 1769 constate que le mur annoncé n'aura rien de comparable «aux redoutables forteresses qui servent de rempart à la France». Cependant, poursuit le rapport, le bon sens veut qu'il y ait «une liaison nécessaire entre des murs, des portes et des gardes, et une ville fermée ne peut que gêner la liberté du passage... Cette ville fermée qui s'élèverait à la distance de six-vingt toises de la frontière et qui succéderait à un village ouvert, changerait la nature du passage unique qui mène de la Suisse à Genève par terre...»¹². L'ensemble de la correspondance de Voltaire corrobore ce dessin. Il ne varie pas dans ses allusions. A l'ingénieur de Genève en janvier 1770: «Je vous souhaite beaucoup d'argent..., de belles fortifications, une belle église catholique, un temple protestant, une mosquée, une synagogue, et des couches très heureuses à Madame de

Caire. Vous verrez si vous voulez baptiser votre enfant, ou le faire circoncire; la première opération est plus douce, mais l'autre a, dit-on, de meilleures suites.» Le philosophe, récemment nommé père spirituel des capucins de Gex, fait grand cas de la liberté de conscience et de la tolérance qui régneront dans la ville nouvelle. Il n'omet pas non plus la liberté de commerce et l'objectif économique de la fondation, ruiner Genève. Au cardinal de Bernis, en mai 1770: «Je ne sais si Votre Eminence est informée que M. le duc de Choiseul établit une ville nouvelle à deux pas de mon hameau. On a déjà construit sur le lac de Genève un port qui coûte cent mille écus. Les bourgeois de Genève, gens un peu difficiles à vivre, ont conçu une grande jalousie de cette ville qui sera commerçante; et depuis que je suis capucin ils ont craint que je convertisse leurs meilleurs ouvriers huguenots et que je ne transplantasse leurs ouailles dans un nouveau bercail, comme de fait, grâce à saint François, la chose est arrivée.»

Sur les plans de Bourcet, l'espace urbain est structuré selon les normes classiques avec un réseau viaire orthogonal basé sur un port de sept mille toises de superficie; il enserre trois places, un grand jardin public, quelques édifices traités dans le genre monumental (les trois portes, la maison de ville, le présidial, la bourse et les casernes). Enfin, le privilège de la liberté de religion suffirait à assurer un peuplement rapide, en attirant «une partie des habitants de Genève, beaucoup de Suisses et... une grande multitude de sujets du Roy réfugiés en Allemagne». Bourcet voit grand et planifie pour trente-cinq mille habitants; Genève compte, elle, une vingtaine de milliers d'âmes à la même époque.

Les ingénieurs royaux ont commencé par réaliser une nouvelle route de Meyrin à Versoix qui assure la jonction avec la route de Lyon sans passer par le territoire genevois. Les travaux du port planifié par Bourcet ont débuté à l'été 1768 sous la direction de François de Caire, ingénieur, et de Léonard Raclé, entrepreneur. Un batârdéau est rapidement construit mais, par la suite, des entraves multiples retardent l'entreprise. Difficultés financières: les fonds promis n'arrivent pas, d'autant que les coûts réels dépassent les prévisions; difficultés techniques: la géologie réserve des surprises et le lac se montre capricieux; problèmes de main-d'œuvre: les troupes déployées pour les travaux ne suffisent pas; pénurie de matériaux de construction. Berne interdit toute exportation de bois et de pierres. C'est la ville qui en pâtit. On sait par l'impatience de Voltaire que le tracé des rues et de l'enceinte, l'«alignement», est entrepris au printemps 1770 seulement, sans que la construction ne débute. Désa-

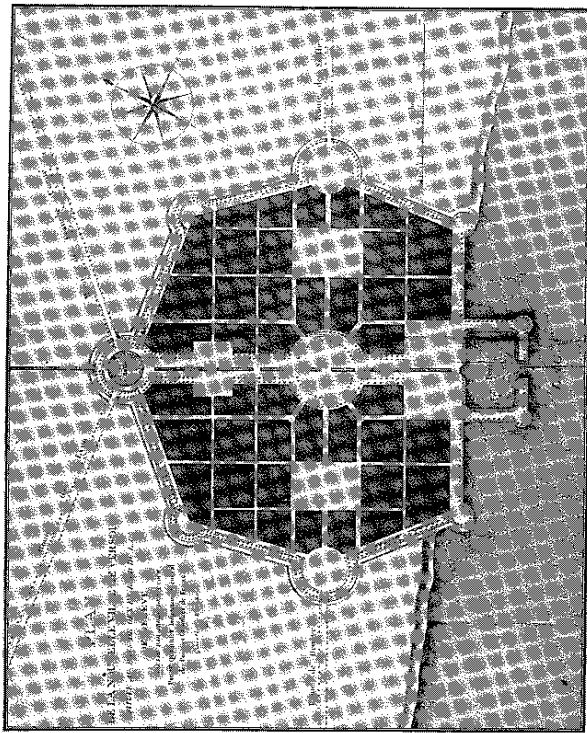
busé, Voltaire constatera à la fin de la belle saison : « Il est vrai que la ville de Versoix dans laquelle on doit avoir liberté de commerce et de conscience n'a pas été commencée au mois de mai, comme je l'espérais : mais du moins les rues en sont tracées ; tout le terrain est acheté, et le port est presque fini... La première pierre qui sera posée à cette ville sera la plus heureuse époque de ma vie que je finirai sans regret » (lettre d'octobre 1770). Ces retards expliquent l'incertitude dans laquelle vivent les Bernois, avides de savoir si le roi honore ou non ses engagements. Leurs espions transmettent seulement des schémas partiels qui alimentent les rumeurs les plus folles quant aux dimensions de la ville projetée. Tous ces documents retranscrivent des ébauches de fortifications.

« S'il arrivait malheur à M. de Choiseul, adieu la nouvelle ville », écrit Voltaire au marquis de Florian en mars 1770. Le pressentiment du « capucin indigne » — c'est ainsi qu'il signe sa correspondance — devait se réaliser. La disgrâce du duc est consommée en décembre 1770. Avant même la nouvelle officielle, les entrepreneurs de Versoix durent fournir un bilan détaillé. Le 15 décembre, en effet, Bourcet et de Caire déposent un « mémoire » rendant compte de tous les ouvrages accomplis jusque-là. Le port est en voie d'achèvement. Quant à la ville, le document mentionne le « défrichement de l'emplacement », le « tracé et nivellement des rues ». Pour le reste, le chantier ressemble plutôt à un camp militaire : 45 baraques de soldats, 6 baraques d'officiers, une de vivandier, deux cuisines, un corps de garde et les maisons préexistantes, transformées pour y loger les ingénieurs. Bientôt Necker pourra annoncer à Genève l'abandon des travaux de Versoix en rapportant les propos d'un ministre au Conseil du roi : « Que ce projet de Versoix n'avait été entrepris que dans un moment de dépit de M. de Choiseul, qu'il ne paraissait pas susceptible de succès et qu'enfin bien loin de chercher à contrarier la République de Genève, il fallait la regarder au contraire comme une ville principale du Royaume quoique sous une autre domination, que les Genevois donnaient en toute occasion des preuves de leur zèle pour la prospérité de la France. »¹³ L'échec est diversement commenté par les observateurs. Voltaire l'attribue au choix de l'emplacement, « l'endroit le plus battu des vents ». L'embouchure de la rivière aurait été plus propice. Le témoignage de Jean-Pierre Béranger, l'un des « natifs » exilés en 1770, ne manque pas d'intérêt. Il attribue à Voltaire et à la concurrence de Ferney le manque de réussite de la ville nouvelle. Cette dernière disposait pourtant d'atouts considérables : « Son enceinte présente un vaste

amphithéâtre, qui s'abaissant par une pente douce se termine à un lac magnifique, qui enrichit la perspective et offre des commodités : il eût facilité le commerce ainsi que son port grand et sûr. Une rivière coule derrière cette enceinte, et un canal aurait traversé la ville : ce canal, cette pente unie, un air pur, auraient rendu la ville propre et saine. »¹⁴ L'auteur situe le débat au niveau des avantages proprement urbains, ce qui témoigne d'une perception « éclairée » du phénomène. L'insistance sur les notions de propreté et de santé correspond à la nouvelle stratégie médicale de l'espace urbain qui progresse au XVIII^e siècle. Mais Béranger va encore plus loin et territorialise sa vision urbaine. Versoix aurait pu jouer un rôle commercial sur la route entre Genève, la Savoie, le sud de la France, la Suisse et l'Allemagne. Sa clairvoyance cesse dans une conclusion, sorte d'hommage aveugle à l'activisme voltairien : « Si Monsieur de Voltaire eût été marquis de Versoix... elle eût fleuri. On a peine aujourd'hui à distinguer les inutiles traces de ses rues, son enceinte n'offre que quelques champs verdoyants, ou qui languissent tristement en jachère. »

Versoix III, un vaste projet territorial

L'histoire diplomatique a fait grand cas d'une dernière tentative de créer Versoix vers 1776 et 1777. Un arrêt de décembre 1776 autorise l'acensement des terrains du périmètre urbain et deux placards imprimés informent de la décision royale en mai 1777. L'affaire intervient au moment où les députés des cantons s'appêtent à conclure la délicate négociation qui devait aboutir au renouvellement de l'alliance franco-suisse¹⁵. La consternation de Berne et Genève n'a d'égalé que la perplexité du Ministère des affaires étrangères. Une coïncidence fâcheuse réactive les travaux de Versoix quand les Bernois se montrent très sourcilleux des garanties politiques de l'alliance française ! L'opération échappe, semble-t-il, à la volonté du ministre Vergennes, à celle du directeur des finances Necker (pourtant attentif à tout ce qui touche aux intérêts de Genève) et même à la connaissance du roi. Selon la version retenue par Ph. Gern, les démarches des spéculateurs en possession des terrains de Versoix auraient abouti grâce à l'entremise de fonctionnaires subalternes. L'importance des enjeux diplomatiques en cause contraignit Versailles à désavouer l'ingénieur responsable, à faire cesser les travaux et combler le fossé de l'enceinte. Et Gern de conclure : « Cette nouvelle affaire de Versoix n'avait donc été qu'un incident un peu ridicule et très malheureux. »



Versoix. Le plan Querret de 1773-1774 (*Collections du Ministère de la Défense, S.H.A.T. Vincennes*).

Cette version plausible fait fi d'un élément important contenu dans le placard du 8 mai 1777, lequel fait expressément référence au plan «approuvé par sa Majesté le 21 Décembre 1773». Cette date embarrasait déjà l'historien E. Blösch qui s'en tira en arguant d'une erreur. Or, il est évident que les sommes investies sous Choiseul pour réaliser le plan Bourcet rendaient trop douloureux un abandon pur et simple. D'autre part, le scénario de l'arrêt sans lendemain ne permet pas d'expliquer le plan Querret, imprimé en 1774, et largement diffusé au point qu'on en a fait, dans l'ignorance des plans manuscrits de 1767, l'unique plan de la ville nouvelle, sujet à quelques variantes¹⁶. En réalité, le plan Querret démontre qu'après l'échec de l'entreprise Choiseul, les services des ponts et chaussées ont continué à s'intéresser à la ville et à son port.

Les archives du Ministère de la guerre conservent un curieux document qui pourrait bien être l'une des pièces essentielles du dossier bien qu'on ne puisse en identifier l'auteur. Ce mémoire appro-

fondi de plus d'une soixantaine de pages débute par le procès de l'entreprise Choiseul¹⁷. Conçue pour humilier Genève, ce qui «était tout aussi facile que de réduire en poudre cette orgueilleuse et faible cité», la création de Versoix fut ébauchée trop «légerement». «On eut la maladresse de commencer par faire le très grand plan d'un petit port et d'une petite ville de commerce... par des ingénieurs militaires qui répandirent le projet qu'ils en avaient d'en faire une ville de guerre.» Genève et les Suisses alarmés n'eurent dès lors de cesse de faire capoter le projet. Le rapport critique ensuite son gigantisme : une ville trois fois trop grande, un port «capable de contenir dix fois tous les bâtiments du lac», sans parler de l'emplacement, fort mal choisi. Celui de l'ancien bourg de Versoix aurait été préférable avec son noyau de trois cents habitants. Ce que l'auteur anonyme du mémoire reproche au duc de Choiseul, c'est d'avoir manqué de perspective territoriale pour penser sa ville uniquement comme un point dans l'espace, comme on pouvait, encore au XVIII^e siècle, penser l'implantation d'une forteresse. «Comment est-il croyable qu'il ait accepté le projet d'un aussi grand port et le plan d'une aussi grande ville dans un pays aussi peu riche, dont le sol est si peu considérable et sans savoir où trouver les habitants»? Nicolas Céard, le collaborateur le plus proche de Jean Querret, ne répétera rien d'autre, une cinquantaine d'années plus tard, en commentant une reconstitution du plan¹⁸. «Une place fortifiée peut avoir lieu où on le désire, mais une ville peuleuse ne se commande pas ; plusieurs grands établissements ont eu lieu sur les nouveaux continents, mais nulle part où de puissants moyens d'existence n'avaient pas lieu ; et c'était le cas de Versoix qui n'a dû sa création qu'à un caprice sans vues ni fondements... Puisse les fondateurs à venir de Villes profiter de cette expérience ! Je signe avec ce désir.» Quant au rapport des années 1770, il ne manque pas d'accuser l'incapacité et la malveillance des entrepreneurs, des ingénieurs et du subdélégué du Pays de Gex, Louis-Gaspard Fabry, ami de Voltaire. Et de citer encore «un célèbre vieillard jaloux (il s'agit de Voltaire), voulant paraître bon citoyen à peu de frais, dont les efforts ont été l'occasion «de se donner de l'encens, de vanter sa bienfaisance, d'augmenter sa terre et de faire valoir son argent».

Le document comporte en outre une deuxième partie qui a l'allure d'un véritable discours fondateur. On y lit un exposé systématique où Versoix est conçue d'un point de vue territorial, qui inclut l'ensemble du Pays de Gex. L'auteur propose en premier lieu de soustraire ce dernier à la juridiction de la ferme générale, ceci

pour fonder Versoix sur des franchises commerciales qui lui procuraient un avantage décisif par rapport à Genève. En second lieu, il faut s'accommoder d'une réalité, celle des traités qui rendent impossible l'édification de places fortifiées. En conséquence, l'auteur propose d'adopter le plan de Jean Querret, inspecteur général des ponts et chaussées. Ce dernier hérite du site et du schéma général esquissé par ses prédécesseurs : le port au bassin rectangulaire dont le prolongement délimité par des tours circulaires doit servir de base à la future ville. Son plan projette une ville fermée par une enceinte fort simple. Querret l'aurait « regardé avec raison comme nécessaire et comme une marque démontrée de la protection du roy ». Autrement dit, seules des raisons diplomatiques obligent à minimiser ce qui dans l'espace façonne l'être de la ville : les murailles. Toutefois, l'auteur du rapport suggère à Querret une astuce dont il faut se garder d'exagérer la modernité. Prévue pour 10 000 à 12 000 âmes, la ville devrait être susceptible d'agrandissement. « Je lui observai qu'il était possible de ne point borner cette nouvelle ville et de se ménager la liberté de l'augmenter et de la restreindre encore suivant les circonstances et le succès de la nouvelle colonie. Je lui proposai de faire d'abord en pierre et telles qu'elles devraient être à jamais, les parties de l'enceinte comprises entre le lac et les portes de Suisse et de Genève. Mais de ne relever qu'en terre seulement les parties de cette même enceinte entre les portes de Suisse et de France et entre les portes de France et de Genève. » En quelque sorte une ville à géométrie variable qui est loin d'assumer la fonction de transition entre la ville close et la ville ouverte, que lui assignent généralement les hypothèses précédemment citées. Possibilité de croissance ou de contraction purement conjoncturelle, parce que l'avenir est aléatoire. Si modernité il y a, c'est moins dans les formes urbaines que dans les fonctions, l'adéquation entre les deux se révélant encore imparfaite. Enfermée dès sa genèse dans un archétype, Versoix incarne cependant, du point de vue fonctionnel, une nouvelle image dynamique de la ville qui s'élabore au cours du XVIII^e siècle. Fonction administrative d'abord : le subdélégué et les assemblées des Etats du Pays de Gex s'y transféreraient. Fonction manufacturière ensuite puisqu'on rêve de développer l'horlogerie et de concurrencer Genève. Fonction commerciale surtout par une situation au carrefour des grandes voies européennes : route d'Italie et de Savoie par Genève, routes de Bourg-en-Bresse, de Lyon, de Bourgogne ainsi qu'une artère nouvelle à construire de Franche-Comté à Versoix, routes d'Allemagne et de Suisse. Mais il y a plus encore. Le projet prévoit le creusement

d'un canal qui relierait le lac Léman, de Versoix jusqu'au point en aval de Bellegarde où le Rhône est à nouveau navigable. Avec l'achèvement du canal d'Entreroches reliant le Léman à Yverdon — seul le tronçon Yverdon-Cossonay a été réalisé à la mi-XVII^e siècle —, Versoix serait au cœur d'un réseau européen, de la mer du Nord à la Méditerranée : « Voilà donc par ce seul canal tout le midi de l'Europe commerçant directement avec... tout le nord de l'Europe. » Et pourquoi pas l'Est et l'Orient ? : « On ne doit pas désespérer que l'ouverture du canal de Versoix n'inspire le dessein d'en ouvrir un qui fasse communiquer le nord et le midi de l'Europe à l'Orient, la mer Baltique, la Méditerranée et la mer Noire, le Rhin, le Rhône et le Danube. » Ainsi, la ville nouvelle apparaît comme l'organisatrice d'un vaste ensemble territorial, jouant ce rôle de commutateur, qui est celui des places centrales, entre villes et régions. Le rapport évoque notamment la mise en « communication de huit grandes provinces et d'un nombre infini de villes commerçantes ». On retrouve donc les problèmes d'équilibres spatiaux chers aux théoriciens pré-libéraux qui s'opposent sur ce point au mercantilisme orthodoxe. Les flux marchands facilités par les nouvelles voies commerciales doivent s'autoréguler. C'est cette conception du circuit économique qu'exprime le rapport : « Par une communication comme celle-là, que de ressources contre les disettes, les cruautés et les révolutions de toutes espèces, que de facilités pour égaliser dans cette grande partie du royaume le prix des denrées, pour l'importation du nécessaire dans certaines provinces, pour l'exportation du superflu en tout genre dans les autres. » Sans oublier les motivations militaires toujours présentes au XVIII^e siècle lorsqu'il est question d'aménagement de l'espace : « La facilité qui en résulte en temps de guerre de pouvoir faire descendre de Franche-Comté et d'Alsace en Provence en moins de dix jours sur des bateaux plats des troupes, des vivres, des munitions de guerre. »

Nous n'avons pas réussi à identifier l'auteur de ce mémoire, écrit avant l'avènement de Louis XVI. C'est sans doute un connaisseur des problèmes spécifiques au pays, plusieurs des arguments de son mémoire coïncidant avec les revendications traditionnelles de l'assemblée des Etats de la région. Il se montre également très critique envers le subdélégué Louis-Gaspard Fabry dont le rôle paraît ambigu au début des années 1770. C'est à Jean-Charles Trudaine de Montigny auquel il s'adresse en reprenant les concepts chers à l'intendant général des finances. Occupant ce poste à la suite de son père, de 1769 à 1777, Trudaine était chargé de quatre départe-

tements, les ponts et chaussées, les fermes générales, le commerce et les manufactures. Partisan déclaré de la liberté de commerce, celle des grains notamment, il avait réalisé en Pays de Gex, lors d'une mission pour le compte de son prédécesseur, un certain nombre de réformes administratives. Le mémoire a vraisemblablement été rédigé vers 1773-1774. En effet, il ignore les édits de Turgot sur le commerce des grains (septembre 1774). Il présente par contre des revendications spécifiques au Pays de Gex, comme celle d'une séparation de la ferme générale, pour en faire une province «réputée étrangère», ce qui va être réalisé en 1775.

Trudaine lui-même fit une tournée d'inspection à Versoix en avril 1776 sans qu'il soit possible de mettre en relation cette visite avec la relance de la construction de Versoix l'année suivante. Nicolas Aubry, alors ingénieur en chef des ponts et chaussées des provinces de Bresse, Buguey et Gex va donc tenter, en collaboration avec son adjoint Nicolas Céard, de réaliser le plan Querret de 1773, dans la perspective territoriale qu'expose le mémoire. Le plan en octogone tronqué côté lac a sa logique dans les grandes voies de communication qui structurent la symétrie de l'enceinte et du quadrillage viaire. Les routes de Lyon, de Franche-Comté, de Genève et de Suisse débouchent sur des ronds-points qui prolongent les principales artères de la ville pour se croiser en un rond-point central. Cerné d'un mur, d'un fossé et d'un boulevard, le tissu urbain est partagé en quarante-deux îlots. Même édulcoré, l'appareil défensif est une réalité. Beaucoup plus tard, en 1820, Nicolas Céard, l'un des ingénieurs de Versoix, rappellera avoir reçu l'ordre de se rendre à Versoix «pour y prendre part au projet insensé d'établir en ce lieu une ville de quatre-vingt mille âmes, avec une citadelle bien entendu, un port militaire, etc. etc., pour nuire aux Genevois qui ne firent qu'en rire, et avec raison...»¹⁹. Sur la variante du plan dessiné par Nicolas Céard, l'axe central de la ville est traversé par le canal «pour la jonction des deux mers» qui débouche perpendiculairement dans le port marchand. Céard entoure la place centrale d'une série de bâtiments publics circulaires; ils rappellent la disposition réalisée par Ledoux pour la ville de Chaux. De la ville proprement dite, rien ne fut édifié. Par rapport aux travaux de 1768/1770, la tentative de 1777 a laissé dans le paysage le canal de la Versoix, non pas le grand ouvrage utopique, mais un petit canal (2 m de largeur) à finalité urbanistique: fournir l'eau potable et la force motrice à la nouvelle cité. Dérivé en aval du hameau de la Bâtie, il conduit ses eaux sur 4 km jusqu'au Nant, un ruisseau au N.-O. de Versoix. Son inauguration après

1780 suggère que l'idée même de la nouvelle Versoix survécut aux édifices de terre et de pierre. Les jetées de Port-Choiseul, laissées à l'abandon et recouvertes par les flots, attendront près de deux siècles leur réhabilitation en port de plaisance.

Deux définitions de la ville

Est-il possible d'évoquer Versoix sans parler de Carouge? L'expérience est rigoureusement parallèle dans le temps et dans l'espace, «la réplique piémontaise de Versoix»²⁰. Symétrique de Versoix par rapport à Genève, Carouge sise en territoire sarde confine aux frontières de la République. Le roi de Sardaigne, imbu de préceptes mercantilistes, s'entiche d'un projet qui vise à ruiner Genève et à créer une ville à la fois pôle commercial régional et passage obligé d'un vaste réseau de routes européennes. Admirablement analysée par André Corboz²¹, la production de l'espace carougeois n'a plus besoin d'être détaillée. Rappelons simplement que le premier plan remonte à 1772. Il s'agissait d'un polygone rigide néo-Renaissance. Le plan définitif date de 1783 et propose une ville sans fortifications, ouverte aux accroissements futurs, dont A. Corboz souligne le caractère exemplaire de souplesse, si l'on se réfère à ce que sera le pauvre urbanisme du XIX^e siècle. Mêmes désillusions qu'à Versoix quant au projet territorial mais plus d'opiniâtreté puisque la ville voit le jour (plus de trois mille habitants en 1786, année où des lettres patentes accordent à Carouge le statut de ville).

Quelles conclusions tirer eu égard à notre problématique initiale? Tout d'abord, il est certain que les cantons suisses ne souffrent habituellement d'aucune angoisse sémantique. Dans le mot ville, ce qui représente, coïncide étroitement avec ce qui est représenté. Lors des interventions diplomatiques menées par Berne, avec l'appui de Zurich, au sujet de Versoix, l'argumentation est d'ordre purement juridique. Les Bernois ne peuvent concevoir une ville qu'en termes de huis clos, même si leurs informateurs les avisent des enjeux économiques du projet. Ce juridisme étroit les conduit à ne s'alarmer des travaux entrepris sur les bords du Léman que dans la mesure où il y a menace de fortifications. En retour, la France, par la voix de son ambassadeur à Soleure, joue à fond la carte d'une définition fonctionnelle de Versoix en assurant qu'il s'agit d'un port et d'une ville commerciale. La rigidité de la conception bernoise s'étole quelque peu lors de la seconde tentative. La remise en cause des recettes

douanières que l'éventualité d'une route directe (Alsace - Franche-Comté - Versoix) fait planer sur les finances de la République patriennne ébranle le statisme de la définition. A Genève, par contre, la dynamique urbaine est profondément vécue. L'impact commercial d'une création urbaine est évident pour des élites qui subissent directement les aléas de la conjoncture internationale. Autrement dit, dans l'espace helvétique, mais probablement aussi dans les monarchies voisines, les deux variantes du concept de ville fonctionnent inégalement, selon la place qu'un territoire occupe dans l'édifice institutionnel (alliés ou cantons à part entière; province de l'intérieur ou des marges du royaume), selon les structures sociales (élites marchandes ou terriennes), selon le rang occupé dans l'appareil étatique (ingénieur militaire ou fermier général, bourgeois ou natif, etc.). Variations sur le sens qui mériteraient approfondissement.

Sans doute nous trouvons-nous face à deux définitions de la ville. La première représente une structure urbaine statique: fonction militaire prédominante, forme fermée, conception figée de l'espace, territoire comme ensemble de points (les lieux fortifiés) et de frontières (celles du royaume que ces ouvrages sont censés protéger). Les multiples places fortes forment une armature sans induire de flux interurbains. Mais il y a adéquation parfaite de la forme et de la fonction. La seconde est une structure plus dynamique: fonction économique prédominante, forme géométrique ouverte à l'extension (comme les barres d'un boulier où il suffit d'enfiler les boules), conception organique de l'espace, territoire où les flux l'emportent. L'influence du pôle urbain sur le territoire est envisagée, son inscription dans un espace plus vaste indépendant des frontières administratives est évoquée; l'espace est donc devenu un champ de forces et les villes forment un véritable réseau irrigué par des échanges d'hommes, de marchandises et d'informations.

Dans la perspective d'une phase de transition d'une définition à l'autre, la statique l'emportant au XVIII^e siècle, la dynamique s'imposant au XIX^e siècle, les deux exemples de création urbaine des années 1770, Versoix et Carouge, doivent inciter à la prudence. Célébrée en théorie, la modernité des plans ouverts ne résiste guère quand on prend la peine de les confronter à l'événement. Le critère formel sur lequel repose la thèse de Versoix jalon de la modernité succombe à l'opération historique. La comparaison minutieuse avec les sources peut donc faire s'écrouler les édifices théoriques, car l'herméneutique conserve son actualité jusque dans les démarches les plus traditionnelles apparemment. Ainsi, sans l'article 15 du

traité de 1564, Versoix aurait pu n'être qu'une place forte parmi d'autres. Quid de Carouge? La question n'a pas préoccupé les historiens. Or, le traité de Saint-Julien (1603) entre le duc de Savoie et la République de Genève contient un article de même teneur que celui qui liait le roi de France. A l'article 19, Son Altesse s'engage à ne pas édifier de fortifications à proximité de Genève. Et si la modernité de Carouge ne tenait qu'à cette petite clause? Les deux fondations de villes nouvelles seraient donc doublement atypiques. D'une part, elles sont marginales par rapport à la grande période de création urbaine en Europe occidentale, le XVII^e siècle; d'autre part elles assument, malgré elles, une modernité formelle qui induit en erreur quant au modèle urbain effectivement opératoire dans l'espace helvétique.

C'est le contexte politique et diplomatique qui a suscité la dissimulation et les tentatives de minimiser la portée de l'appareil fortifié, de telle sorte que les plans de Versoix ont été rendus indéchiffrables pour les observateurs de la réalité sociale du XVIII^e siècle alors qu'ils sont pour nous la reproduction fidèle d'une structure connue. Admettons que la modernité fonctionnelle paraisse incontournable. Certes les fonctions urbaines évoluent au point de rendre caduc le vieux schéma dans lequel les murailles assurent symboliquement l'existence urbaine et son enracinement spatial. Au XVIII^e siècle, commence à se forger une nouvelle définition qui fait de la ville un organisme doté de fonctions et plus seulement un cadre légitimé par ses remparts et son ancienneté. Le nombre des hommes et les activités économiques vont devenir l'indice de l'importance d'une localité dans la hiérarchie urbaine. La réflexion sur l'espace travaille avec les concepts nouveaux d'aire d'influence et de centralité; on perçoit les effets peuplants des activités. Or, cette évolution ne s'accompagne pas nécessairement ou mécaniquement d'un nouveau langage formel.

Toujours en observant l'évolution des concepts, la thèse d'un retard de l'espace helvétique par rapport à l'Europe occidentale ne peut être niée. Il suffit de suivre le destin de la notion de ville. En effet, la littérature géographique transcrit le décalage des représentations. Conrad Schöcher publie au début du XIX^e siècle un *Tableau géographique et statistique de la Suisse* qui, réactualisation mise à part, ne diffère guère de celui publié par C.E. Faber avant 1750. Les descriptions les plus diffusées de la première moitié du XIX^e siècle suivent des plans extrêmement conventionnels, à dominante topographique, et les villes sont décrites statiquement sans références fonctionnelles. Jamais les activités économiques ne viennent justifier l'appellation de ville. Au contraire, on s'arrête longuement sur les silhouettes

urbaines, pour en évoquer d'ailleurs les modifications, malgré les murailles. A propos de Genève, par exemple, il est fait référence au débat sur l'avenir des fortifications. «En attendant que cette question soit résolue, la partie de la population qui cherche l'air et la lumière va s'empresser d'habiter les nouveaux quartiers que l'on commence à construire en dehors des murailles; on reverra, comme avant la Réformation, plusieurs faubourgs couvrir les environs de la cité de Calvin (...). Les environs de Genève... ressemblent à un immense jardin anglais qu'embellissent de magnifiques maisons de campagne...»²² Avant que l'on décide la démolition des murailles, le changement de définition n'est pas possible. L'environnement physique modèle étroitement le concept.

La «dégothisation» des villes suisses

La modification du visage de pierre des cités s'accomplit après 1830. Elle s'opère dans le contexte des mouvements libéraux. La tourmente révolutionnaire, notons-le, n'avait pratiquement pas touché aux fortifications. Les paysans s'étaient parfois attaqués aux documents féodaux — les célèbres Bourla-Papey du Pays de Vaud (1802) — mais pas aux remparts urbains qui retrouvent ponctuellement leurs fonctions défensives traditionnelles. Ainsi, à Zurich, en septembre 1802, lors des troubles qui annoncent la chute de la République helvétique, les bourgeois se retranchent derrière leurs murailles et subissent le siège de troupes au service de la République unitaire. La ville résiste victorieusement aux bombardements et s'empresse de rétablir ses anciennes institutions. D'une manière générale, après 1815, l'appareil fortifié continuera à matérialiser symboliquement la coupure ville-campagne. La démolition précédera d'un nouveau rapport de forces, d'une nouvelle donne politique qui obligera les habitants des villes à renoncer à leur supériorité et à ses formes symboliques. Jusqu'aux années 1830, les bourgeois ont craint les espaces vides que créait l'abattement des vieux murs, comme si ces derniers étaient les garants d'une occupation incontestée de la scène politique. De leur fonction réelle, personne n'est dupe depuis longtemps. Un voyageur lucide et critique comme C.C.L. Hirschfeld constatait, en 1776, que les ouvrages fortifiés étaient là seulement pour protéger la ville d'un soulèvement inopiné des paysans²³. Avec les révolutions libérales de 1830, paysans et notables ruraux obtiendront l'égalité politique et participeront activement à la démocratie représentative.



Zurich en 1814. Comme la plupart des villes suisses, Zurich conserve intact au début du XIX^e siècle le système défensif réalisé au milieu du XVII^e siècle (*Plan Breitingen, 1814, Zentralbibliothek Zürich*).

Avant le démantèlement proprement dit, l'ouverture physique des villes s'amorce par une prolifération de ponts. Ils viennent faciliter la circulation à travers la ville et rendent possible un accès rapide au cœur des cités. Du pont suspendu dont Guillaume-Henri Dufour construit à Genève en 1823 le premier prototype, par-dessus les fortifications, on a souligné à juste titre la conception technique révolutionnaire. De ce point de vue, les ponts «en fil de fer» lancés à Fribourg, sur la Sarine en 1832-1834 puis sur le Gottéron en 1840, sont spectaculaires. Cependant, l'ouverture des villes par les ponts est d'abord une première rupture symbolique dans un système socio-politique séculaire de domination des villes sur les campagnes et de repli des élites urbaines sur leur petit périmètre d'accès compliqué: outre à Fribourg que nous venons de citer, à Genève encore, le pont des Bergues (1831-1834), à Lausanne, la ceinture Pichard avec le Grand-Pont sur le Flon en 1836, à Berne, dans les années 1840, les ponts de Nydegg et de Tiefenau, à Zurich, le Münsterbrücke en 1836. Seule parmi les villes importantes, Bâle s'accroche à son unique pont, une fidélité qui n'est par fortuite.

Sur la morphologie urbaine, ce type d'aménagement a des effets non négligeables et s'inscrit à merveille dans la logique des percés et d'un urbanisme circulatoire obsessionnel dont Haussmann livrera plus tard le modèle. A Fribourg, le pont permet de gagner une heure de trajet pour pénétrer au centre-ville. A long terme, ici comme à Lausanne et à Berne, le détournement de la circulation détermine une dégradation des quartiers situés au fond des vallées. Les activités les boudent pour rechercher les localisations plus attractives. L'indépendance progressive par rapport à la force motrice des cours d'eau rendra cette migration inéluctable. Ce sont ces quartiers dégradés et humides dont on dénoncera à la fin du XIX^e siècle les conditions de logement insalubres.

Quant au démantèlement proprement dit, rupture définitive de l'Ancien Régime urbain, il procède souvent d'authentiques révolutions. A Zurich, on retrouve un schéma classique d'opposition ville-campagne. La ville est restée conservatrice et la campagne est libérale. Au moment de la «régénération» de 1830-1831, les habitants des campagnes vont réclamer la démolition. Une dizaine de pétitions sont adressées à la Constituante pour obtenir la destruction des murs qui incarnent, aux yeux des ruraux, le pouvoir répressif. Et le Grand Conseil votera le démantèlement le 30 janvier 1833 par 131 voix contre 53, les opposants assurant que la ville allait redevenir promptement un village! A Berne, le contexte politique est également flagrant. Une pétition radicale demande en 1833 la démolition de fortifications dont l'existence rappelle les temps funestes de la «ci-devant» soumission de l'habitant des campagnes». Le Grand Conseil se prononce dans ce sens le 14 mai 1834.

A Genève, la question ville fermée-ville ouverte est d'abord une option stratégique²⁴. Faut-il faire de Genève, porte de la Suisse et du Simplon, une place fortifiée? Les avis divergent et l'on discute longuement de l'opportunité d'un renforcement de l'appareil défensif avant de se résoudre en 1834 à autoriser le comblement des fossés. Déjà, les aspects urbanistiques sont présents lorsqu'on évoque les avantages d'une libération de l'espace pour y construire des «maisons à loyer». Cependant, il faut attendre la révolution radicale de 1846 pour que le Grand Conseil vote la loi du 15 septembre 1849 sur le démantèlement complet du système fortifié. A ce moment-là, la question de la suppression se pose en termes politiques. Les conservateurs éclairés, partisans de la ville fermée, argumentent en évoquant les responsabilités de Genève dans la défense de la neutralité suisse. Ils reprennent également la vieille idée d'une enceinte protec-



Genève vers 1858. Sur cette lithographie de A. Guesdon, les travaux de démantèlement des fortifications sont en cours. Déjà la gare, le Conservatoire de musique et le bâtiment du Palais électoral ont été édifiés dans l'espace ainsi libéré (Genève, BPL).

trice des périls intérieurs, qui permet un contrôle étroit de l'accès en ville et rejette les «classes dangereuses» en périphérie urbaine. Le débat est si vif que certains adversaires du gouvernement Fazy vont jusqu'à attribuer la démolition à un complot jésuite. Pour les radicaux, par contre, la ville-citadelle est dangereuse parce que susceptible de fournir un prétexte à l'intervention d'éventuels ennemis extérieurs. Les terrains des fortifications doivent être voués à l'extension urbaine. La ville close devient le symbole de l'ère patricienne, la ville ouverte, celle du progrès auquel prétend le nouveau régime.

L'ouverture des villes a sans doute son temps fort, les années 1830 et 1840. Mais n'oublions pas que le phénomène s'étend en réalité sur des décennies. La suppression de certains murs obsolètes s'effectue parfois déjà au XVIII^e siècle pour se poursuivre durant tout le XIX^e siècle. L'abandon du visage médiéval, la «dégothisation», n'a pas partout la même ampleur. On sait qu'à Fribourg comme dans de nombreuses villes plus modestes, les remparts édifiés sur des terrains peu propices à l'extension urbaine ont été généralement bien conservés puisqu'on s'est borné à abattre une partie des

portes de la ville. En 1848, après l'arrivée au pouvoir des radicaux, on s'attaque d'abord à la «Mauvaise tour». Elle servait de prison et matérialisait donc l'arbitraire du pouvoir patricien. On en tire les instruments de torture qu'elle abritait pour les brûler en un gigantesque autodafé public avant de livrer le bâtiment à la pioche des démolisseurs. A Bâle, par contre, les tensions ville-campagne toujours vives retardent la mise en question du système défensif. Les bases légales du démantèlement sont adoptées avec la loi de 1859 sur l'agrandissement de la ville. Dès 1861, on renonce à fermer les portes durant la nuit. Cependant, des postes de police seront créés à la place des anciennes entrées bastionnées et les murs abattus sont remplacés par des séries contiguës de maisons, voire par un petit mur grillagé. Les Bâlois demeurent très attachés à l'image de la ville close.

Prenons garde, par ailleurs, à ne pas exagérer le rôle des facteurs politiques et symboliques dans l'abandon de la ville ancienne. Des arguments divers sont avancés. Ils font la part belle aux nécessités du trafic et à l'extension urbaine, insistent sur le gouffre financier qu'appelle l'entretien des installations. A partir de 1850, les motifs «hygiénistes» sont au premier plan. Les municipalités veulent transformer les petites rues sombres et humides en rues ouvertes à la lumière et à l'air. L'«embellissement» des villes suppose l'abattiment des vieux murs dont on souligne la laideur — il n'est pas question encore de les mettre dans la catégorie des monuments historiques —, d'autant que dans les villes où s'aménagent des quais, la navigation à vapeur et les grands hôtels exigent un accès facile et une vue dégagée sur les lacs et les montagnes.

Les remparts abattus, la ville peut donc s'ouvrir à l'extension. Cette ouverture n'est pas seulement une transformation physique. Elle se double d'une transformation quasi morale, d'un bouleversement d'ordre mental. Pour les habitants des villes, c'est l'abandon d'une silhouette familière, chère aux bourgeois. Les promenades sur les hauteurs voisines d'où l'on pouvait regarder «sa» ville et en dessiner le portrait perdront une partie de leur charme lorsque les habitants ne reconnaîtront plus des cités tronçonnées par les travaux d'extension. C'est sans doute aussi l'abandon d'une vision mentale bornée, à l'image de l'appréhension visuelle limitée par les murs. Les contemporains ne manquent pas de proposer le rapprochement entre la rupture du corset fortifié et le rejet d'une attitude intellectuelle hostile au progrès, comme si Ancien Régime rimait avec étroitesse d'esprit. Un fait divers en fournit l'illustration. A Saint-Gall,

en 1835, on refuse l'établissement d'un teinturier bavaïrois. La presse prend le parti de cet artisan en remarquant qu'avec la suppression des portes de la ville (1834), on n'avait pas réussi à enlever de ses gonds l'esprit borné des bourgeois pour laisser souffler sur la ville l'air du progrès²⁵.

L'évolution des mentalités se traduit naturellement par un changement des représentations intellectuelles du concept de ville. Stefano Francini fournit le meilleur exemple d'une conversion à la modernité. Les versions de sa célèbre *Statistica della Svizzera* sorties de presse avant 1830 rompent avec les typologies administratives et géographiques traditionnelles et adoptent résolument un classement par grandes rubriques. Au chapitre «Population», il est question des villes, ou plutôt de leurs habitants. Et Francini s'interroge sur la spécificité de l'armature urbaine helvétique, faite de villes aux tailles modestes. Rien à voir avec les conditions climatiques, «exceptionnellement saines», assure-t-il, à Genève notamment. Il incrimine plutôt le mécanisme malthusien d'autorégulation sociale qui bloquait sous l'Ancien Régime l'essor des villes en multipliant les obstacles administratifs aux migrations²⁶. Il découvre tardivement la «variation concomitante» des fonctions, de la richesse et du peuplement, présente déjà au XVIII^e siècle dans la littérature géographique française²⁷. «On doit reconnaître, écrit en substance le statisticien tessinois, qu'une augmentation de la population urbaine n'est pas souhaitable si elle ne s'accompagne pas d'une croissance proportionnée des activités.» L'analyse est poussée beaucoup plus loin dans l'édition remaniée et considérablement augmentée de l'œuvre de Francini parue au milieu du XIX^e siècle²⁸. Derechef, l'auteur conspécifie la spécificité du réseau urbain suisse avec ses villes petites et moyennes et son absence de grande capitale. Mais c'est pour raisonner aussitôt en termes de territoire et de champs de forces. Les villes sont «bien réparties», estime-t-il, et peuvent exercer «une influence salutaire», c'est-à-dire avoir un rayonnement et une attraction économique. Enfin, pour la première fois en Suisse, Francini propose un dénombrement des villes qui ne repose plus exclusivement sur la définition traditionnelle de l'urbain. Il recense 92 villes et 63 bourgs en précisant que l'effectif de la population a servi de critère: «On donne souvent en Suisse le nom de ville à une localité, parce qu'elle a figuré une fois dans l'histoire sous cette dénomination, cependant nous n'avons, en général, pas admis au nombre des villes et des bourgs les localités qui n'ont jamais compté mille habitants.» Trouvant sans doute la sélection trop brutale, il complète sa liste avec 155

autres localités, en consommant la rupture avec l'ancienne image: «Nous l'avons fait d'autant plus volontiers que les privilèges qui appartenaient aux communes entourées de murs et aux villes, ont disparu entièrement en Suisse. Les bourgs et les grands villages rivalisent souvent quant à la beauté des constructions, au commerce, au développement de l'industrie, à l'administration communale, avec certaines villes qui ne conservent plus qu'un rang historique grâce à leurs murailles, à leurs vieilles tours ou à leurs antiques chartes.» Cette fois-ci, la transition vers la nouvelle définition dynamique de l'espace urbain est bien amorcée. L'imaginaire citadin continuera sans doute à véhiculer les clichés de la petite ville ceinte de murailles. Désormais, ils appartiennent au registre des représentations nostalgiques et passésistes.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la ville va croître et tendre à s'effacer dans l'espace puisque disparaissent les limites matérielles entre la ville et la campagne: une dilution de l'urbain qui a fait dire à certains que la ville cessait d'exister. Un philosophe actuel comme Jean Duvignaud pense que le huis clos est la condition de l'existence urbaine²⁹, au point que la destruction des remparts marquerait la fin d'une période historique, celle du phénomène urbain. La fin des villes closes ne signifierait donc rien de moins que la fin des villes et l'avènement des organismes flous et mouvants que sont nos agglomérations urbaines contemporaines.

NOTES

- 1 Cité dans G. LIVET, *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 30. Suisse, t. I, Paris, 1983, p. XCVII.
- 2 Archives fédérales, Berne (AFB), B 1842, Batwessen 1798-1801, *Projet d'une organisation du Département des bâtiments publics de la République helvétique*, 6 septembre 1798.
- 3 AFB, B 14, *Manuel du Grand Conseil de l'Helvétie*, séance du 19 septembre 1798.
- 4 Original aux Archives d'Etat de Neuchâtel, publié par P.-L. PELLET, «Une fondation de ville au XVII^e siècle: Henripolis», in *Revue historique de droit français et étranger*, 1951, pp. 407-427.
- 5 *Description & représentation du plan et assiette de la nouvelle ville nommée Henripolis, qui se basit proche de Neufchâtel en Suisse, avec une ample déclaration des privilèges, libertés, franchises et commodités, dont jouiront ceux qui feront leur retraite en la dicte ville*, Lyon, 1626, Brochure in-12 de seize pages.
- 6 Paris, Service historique de l'Armée de terre: série A1 (Archives anciennes, minutes des lettres et ordres du Ministre de la guerre), les volumes 1869, 1967 et 2038. Ceci pour compléter, en particulier, le travail exhaustif de E. BLOESCH, «Die Erbauung der Stadt Versoix vorzüglich nach den Acten des Berner Archives», in *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, 4 (1879), pp. 49-162. On consultera également: J.-P. FERRIER, *Le duc de Choiseul, Voltaire et la création de Versoix-la-Ville 1766-1777*, Genève, 1922; J. CEITAC, *L'affaire des naïfs et Voltaire. Un aspect de la carrière humanitaire du patriarche de Ferney*, Genève, 1956; F. CAUSSY, *Voltaire seigneur de village*, Paris, 1912.
- 7 Genève, Archives d'Etat (AEG), RC 271, 14 mars 1770, p. 192. Le fonds PH contient aussi plusieurs pièces inédites et des plans.
- 8 Toutes les Voltaire citées dans cet article proviennent de VOLTAIRE, *Correspondance*, t. X, 1769-1772, Paris, 1986 (Bibliothèque de la Pléiade).
- 9 AEG, PH 4931, 15 juillet 1768.
- 10 B. FORTIER et B. VAYSIERE, «L'architecture des villes. Espaces, cartes et territoires», in *Urbis*, n° 3, 1980, pp. 53-62.
- 11 Paris, Service historique de l'Armée de terre, Archives du Génie, article 14.
- 12 AEG, MH 154, p. 79.
- 13 AEG, PH 4986 bis, lettre de Necker au conseiller Lullin, février 1772.
- 14 J.-P. BERENGER, *Histoire de la Révolution de Genève arrivée en 1770, dont Monsieur de Voltaire fut un des acteurs*, édité par B. Augsburg. Dactylographié, mémoire de licence, Genève, 1985, pp. 191 ss. Les passages cités ont été rédigés vers 1774.
- 15 Nous suivons la version de Ph. GERN, *Aspects des relations franco-suisse au temps de Louis XVI*, Neuchâtel, 1970, pp. 121-124.
- 16 Se succèdent chronologiquement les plans Bourcet, Aubry et Querret avec à chaque fois plusieurs variantes. La plupart de ces pièces se trouvent à Paris, Archives nationales, HI 179. La Bibliothèque nationale détient également des plans.
- 17 Document capital, non daté et non signé, déposé au Service historique de l'Armée de terre, Archives du Génie, article 14.
- 18 Genève, Bibliothèque publique et universitaire (BPU) 38 P 41.
- 19 N. CÉARD, *Mémoire et observations historiques et critiques sur la route du Simplon et autres objets d'art*, Paris, 1820, p. 43. Céard est le constructeur de la route du Simplon à partir de 1801, en tant qu'ingénieur en chef du Département du Léman.
- 20 A. CORBOZ, «Une ville piémontaise en Suisse: Carouge (1772-1792)», in *Etudes de philosophie et d'histoire*, n° 12, 1969, pp. 179-200.
- 21 A. CORBOZ, *Invention de Carouge, 1772-1792*, Lausanne, 1968.
- 22 LUTZ-LERESCHE, *Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse*, t. XII, Lausanne, 1836.

- ²³ C. C. L. HIRSCHFELD, *Briefe die Schweiz betreffend*, Leipzig, 1776, p. 28.
- ²⁴ Voir P.-E. MARTIN, «Les fortifications de Genève et la défense nationale de la Suisse 1815-1822», in *Revue suisse d'histoire*, 8 (1958), pp. 21-93.
- ²⁵ Fait divers cité par P. KOELLIN, *St. Gallen. Stadteränderung und Stadterlebens im 19. Jahrhundert*, Saint-Gall, 1981.
- ²⁶ Sur ce concept et son fonctionnement, voir: F. WALTER, «Urbanizzazione ed Urbanistica in Svizzera 1750-1914. La nascita della città moderna», in *Storia urbana*, Milan, 41 (1987), pp. 29-61.
- ²⁷ Dans notre lecture de la modernité, nous sommes grandement redevable aux hypothèses de B. LEFFI, «L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France (1650-1850)», in *Urbi*, n° 2, 1979, pp. 49-57.
- ²⁸ S. FRANSCINI, *Statistique de la Suisse ou Tableau des forces matérielles et morales des vingt-deux cantons*, Lausanne, 1853-1855.
- ²⁹ J. DUVIGNAUD, *Lieux et non lieux*, Paris, 1977.

Vivre et imaginer
la ville
XVIII^e - XIX^e siècles

Contributions réunies par François Walter

ÉDITIONS ZOÉ Genève, 1988.